

Abus de marché

2011/0295(COD) - 09/07/2013

Le Conseil a pris note d'un **accord provisoire** conclu avec le Parlement européen sur un projet de règlement visant à faire face aux opérations d'initiés et aux manipulations de marché.

Il faut noter que des préoccupations ont été exprimées par la France, le Portugal, les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne en ce qui concerne les dispositions relatives aux sanctions.

Cet accord permettra à la présidence d'entamer des négociations avec le Parlement européen sur le projet de [directive](#), dans le but d'adopter le règlement et la directive en première lecture. Les négociations sur le règlement ont été conclues lors d'un « trilogue » avec le Parlement, le 20 Juin 2013.